

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°22S0010 Accord-cadre à bons de commandes - Avenant n°2

Lot 2 : Fournitures de carburant au moyen de cartes accréditives

Groupement de commandes Ville de Villeneuve d'Ascq/Centre communal d'action sociale de Villeneuve d'Ascq

N° : VA_DEC2025_732

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2° et R2194-2 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société WEX EUROPE SERVICES domiciliée à PARIS (75001), l'avenant n°2 du lot 2 - Fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives afin de palier à l'évolution des prix du carburant.

Montant maximum annuel initial du lot 2 : 160 000,00 € TTC

Avenant n°1 : 16 000,00 € TTC représentant une hausse de 10%

Avenant n°2 : 8 000,00 € TTC représentant une hausse de 5%

Nouveau montant maximum annuel du lot 2 : 184 000,00 € TTC

Imputation comptable : 60622 020 2300

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.5.6 CTM

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 17 octobre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214738-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 21 octobre 2025